

Les emplacements TransiStop



Des arrêts sécurisés tant pour le stoppeur que pour le conducteur sont matérialisés par le petit panneau
TRANSISTOP

Le stoppeur muni de son badge se signale au niveau du panneau
(voir liste jointe au dos)

Les critères de sécurité à respecter :

- > être visible de suffisamment loin,
- > pouvoir se garer sans danger,
- > pouvoir redémarrer en toute sécurité.

Signalisation des arrêts :

- > sur le site internet: en cours
- > sur place : mis en évidence par le panneau TRANSISTOP.

ARRETS-TRANSISTOP Vallée de la Doller en MONTEE

Burnhaupt-le-Bas
Pont d'Aspach
Guewenheim
Sentheim - Bourbach le Haut/le Bas
Lauw
Masevaux
Niederbruck
Kirchberg
Wegscheid
Oberbruck - Rimbach
Dolleren
Sewen

ARRETS-TRANSISTOP Vallée de la Doller en DESCENTE

Sewen
Dolleren
Oberbruck - Rimbach
Wegscheid
Kirchberg
Niederbruck
Masevaux
Lauw
Sentheim - Bourbach-le-Haut/Bas
Guewenheim
Pont d'Aspach (rond-point)
Burnhaupt-le-Haut
Burnhaupt-le-Bas

ARRETS-TRANSISTOP Soultzbach

Soppe-le-Haut/Bas
Mortzwiller

Accès vers Cernay

Michelbach
Aspach-le-Haut
Cernay

Accès vers Thann

Rammersmatt
Roderen
Thann

Accès vers Mulhouse et Belfort

Pont d'Aspach



TRANSISTOP

Une nouvelle forme de transport partagé
dans la vallée à partir du 12 juin 2015

met en relation des automobilistes et des
personnes ayant besoin de se déplacer.



Pratiquer le TransiStop c'est :

- Accomplir un acte citoyen qui rend service.
- Faciliter les déplacements locaux.
- Limiter le nombre de véhicules en circulation.
- Partager un moment convivial contribuant à créer du lien dans la population



Le TransiStop, un complément des autres modes de transport :

Autocar, covoiturage, autopartage, navettes, vélo, marche à pied...

Sites internet à consulter pour votre mobilité :

- **Vialsace, le site de tous vos itinéraires :**
<http://mob.vialsace.eu/>
- **SNCF TER Alsace:**
<http://www.ter-sncf.com/Regions/Alsace/fr/Default.aspx>
- **Covoiturage :**
<http://www.covoiturage.cg68.fr/>
<http://www.covoiturage.pays-thur-doller.fr/>
- **Autopartage Thur-Doller**
<http://www.pays-thur-doller.fr/autopartage.htm>

TransiStop, mode d'emploi :

Chacun peut être soit conducteur, soit passager.

Inscription :

- Le système d'inscription sur une liste en mairie, chez les commerçants ou dans les associations permet de lever les craintes dans les 2 sens et la rencontre de personnes engagées dans la même démarche.
- L'inscription est gratuite !
- Pour les mineurs l'inscription est soumise à l'autorisation des parents.

Signalisation :

Un kit de signalisation vous sera remis lors de votre inscription dans les mairies composé de

- Un badge recto-verso numéroté à placer derrière le pare-brise pour le conducteur ou à présenter de manière visible par la personne qui fait de l'autostop.
- Une liste des arrêts matérialisés.
- Un bulletin d'inscription valant engagement à respecter la charte de bonne conduite.

Charte de Bonne Conduite

- Le conducteur, comme le passager s'engage à adopter un comportement respectueux.
- Le véhicule doit être en règle et le conducteur s'engage à respecter le code de la route.
- En toute circonstance, garder sa bonne humeur !



A noter :

- L'assurance du conducteur couvre les éventuels accidents qui pourraient survenir lors d'un trajet.
- Nous vous conseillons de prévenir votre assurance dans le cadre d'un trajet régulier domicile/travail.
- Le collectif TransiStop - Vallée de la Doller en Transition ou ses associations partenaires ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsable des incidents qui pourraient survenir et qui résulteraient de la pratique du TransiStop.

Pour toutes questions complémentaires vous pouvez nous contacter :
doller.transistop@laposte.net
03 89 82 50 89